

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSEARRONDISSEMENT
D'AVIGNONSiège :
MAIRIE
DE
L'ISLE sur la SORGUEEXTRAIT DU REGISTRE
des**DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 27 mars 2025

Nombre de Délégués
en exercice.....24Nombre de Délégués
Titulaires présents.....14Nombre de Délégués
Suppléants Présents..... 1Nombre de Délégués
votant.....17

L'an deux mille vingt-cinq et le 27 mars à 18 heures, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de la Mairie de Cheval Blanc sous la Présidence de **Monsieur Christian MOUNIER, Président du SIECEUTOM.**

Membres présents :

Titulaires : MM. Roland CARLIER, Christian MOUNIER, Jean-Pierre PETTAVINO, André ROUSSET, Franck AIMADIEU, Lionel GOMEZ, Philippe ROUX, Michel RAOUX, Jean-Claude DOSSETTO, Marc JAUBERT, Mmes Nicole GIRARD, Sylvie GREGOIRE, Laure ARNAUD et Karine MOURET

Suppléant : M. Serge GRYNKORN

Absent : Mme Sabine PLANEILLE

Absents excusés : MM. Philippe BATOUX, Alain GAILLARD, Etienne KLEIN, Pierre LORIEDO, Jean-Louis ROBERT, Robert TCHOBDRENOVITCH, et Mmes Amélie JEAN, Laurence CHABAUD GEVA, Séverine MAUGAN-CURNIER

N°25-03**Pouvoir :**

M. Etienne KLEIN donne pouvoir à M. Franck AIMADIEU

M. Jean-Louis ROBERT donne pouvoir à Mme Karine MOURET

M. Robert TCHOBDRENOVITCH donne pouvoir à Mme Laure ARNAUD

Secrétaire de Séance : Mme Nicole GIRARD

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le compte administratif constitue l'arrêté des comptes du SIECEUTOM à la clôture de l'exercice budgétaire, en l'occurrence de l'exercice 2024. Il doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Les opérations de l'exercice 2024 du syndicat se décomposent de la façon suivante :

A. SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	120 047,65 €
Affectation de résultat	136 022,47 €
Dépenses	<u>366 090,27 €</u>
Déficit d'exécution de l'exercice	110 020,15 €
Excédent 2023 reporté	<u>39 563,53€</u>
Déficit de clôture 2024	70 456,62 € (1)

Les restes à réaliser en dépenses de la section d'investissement s'élèvent à **121 432 € (2)**.

B. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes	5 672 710,11 €
Dépenses	<u>6 153 414,31 €</u>
Déficit d'exécution de l'exercice	480 704,20 €
Excédent 2023 reporté	<u>870 476,79 €</u>
Excédent de clôture 2024	389 772,59 € (3)

Le compte administratif du SIECEUTOM pour l'exercice 2024 fait donc apparaître un déficit de 70 456,62 € pour la section d'investissement et un excédent de 389 772,59 € pour la section de fonctionnement.

Compte tenu :

- Du déficit de clôture de la section d'investissement pour un montant de **70 456,62 € (1)**
- Du montant des restes à réaliser de la section d'investissement s'élevant à **121 432 € (2)**.
- De l'excédent de clôture de la section de fonctionnement pour un montant de **389 772,59 € (3)**

Vu les articles L.1612-1 à L.1612-19 du Code général des collectivités territoriales conformément à l'article L.1612-20 I du même code,

Vu la délibération du Comité Syndical n°24-10 en date du 26 mars 2024 approuvant le budget primitif 2024,

Entendu l'exposé de M. Philippe ROUX, 1^{ER} Vice-président ;

Et sous sa supervision pour le vote en l'absence du Président,

LE COMITE SYNDICAL
Après en avoir délibéré
Décide à l'unanimité

DE CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exécution de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

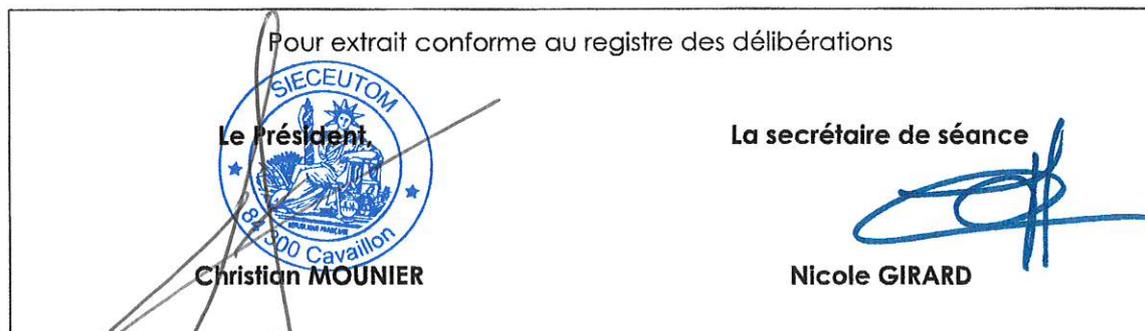
DE RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser en section d'investissement d'un montant de **121 432 € en dépenses**

D'APPROUVER le compte administratif 2024 du SIECEUTOM, et d'arrêter les résultats définitifs au 31 décembre 2024 tels que résumés sur la vue d'ensemble du compte administratif,

DE DECIDER de reporter :

- Le déficit de clôture 2024 de la section d'investissement s'élevant à **70 456,62 €**. Ce solde débiteur sera repris sur la ligne 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » des dépenses d'investissement du BP 2025.
- En réserve de la section d'investissement l'excédent de clôture de la section de fonctionnement à hauteur de **191 888,62 €** (compte 1068).
- L'excédent de clôture 2024 de la section de fonctionnement d'un montant de **197 883,97 €**. Ce solde créditeur sera repris sur la ligne 002 « Résultat de fonctionnement reporté » des recettes de fonctionnement du BP 2025.

D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.



Certifié exécutoire par le Président compte tenu de sa transmission en Préfecture le : **01 AVR. 2025**

Et de sa publication le : **01 AVR. 2025**

En application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16, avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 Nîmes CEDEX 09 – Tél : 04 66 27 37 00 – greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date du présent affichage.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-064-258400472-20250327-DEL25_03-DE

